



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 107965

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les revendications des chauffeurs de taxis. En effet, il semblerait qu'Aéroports de Paris (ADP) ait récemment rencontré les chauffeurs de taxis qui protestent depuis plusieurs mois contre les dysfonctionnements du système de prise en charge des voyageurs. ADP avait apporté plusieurs réponses positives, au regard de l'attente des taxis : la base arrière (un parking aménagé loin des terminaux, où les taxis doivent attendre les clients) sera d'ici à deux mois agrandie de 140 places et les sanitaires, la salle de repos et le restaurant seront mis en conformité. Pour les zones d'attente près des terminaux, dites zones tampons, une régulation informatique sera mise en place d'ici à décembre, afin d'améliorer l'équité entre les chauffeurs. Malgré ces propositions, les taxis ne disposeront pas pour autant d'une voie réservée pour circuler dans l'ensemble de l'aéroport et le problème de cohabitation avec les taxis-motos n'est toujours pas réglé. Ces taxis constituent un relais indispensable pour des millions de visiteurs avec Paris. Il est donc nécessaire que les pouvoirs publics s'impliquent sur cette affaire pour assurer une amélioration de ce mode de transport à partir de l'aéroport de Roissy - Charles-de-Gaulle. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107965

Rubrique : Taxis

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 11015